



Fédération générale des retraités De la Fonction Publique

Section du Morbihan

Maison de l'éducation, 2, rue du Général Dubail 56100 LORIENT

Chargé de la publication : Robert LE FANIC

Adresse mél : fgr56@orange.fr Année 2020 Numéro 38

Sommaire

<u>EDITO</u>	p1
<u>Vive la fonction publique</u>	p2
<u>Pouvoir d'achat</u>	p2
<u>Assemblée générale</u>	p3
<u>Bilan financier, adhésion</u>	p4
<u>CDCA et covid-19</u>	p5
<u>Réforme des retraites</u>	p5
<u>Protection sociale</u>	p6

EDITO

par Bob Le Fanic



Les retraités dans l'action, à Lorient, le 8 octobre 2019...

C'était hier, mais ça paraît loin dans le chamboulement généré par la pandémie du covid-19.

Voilà plusieurs années que les retraité(e)s ont su agir dans l'unité pour faire avancer leurs revendications : pouvoir d'achat, protection sociale, accès aux services publics, droits statutaires... Pris pour variable d'ajustement des équilibres financiers, les retraité(e)s ont fait bouger les lignes sur certains points, mais l'essentiel des revendications demeurent.

Fin 2019, la question des retraites a réuni tout le monde, actifs et retraités, jeunes et moins jeunes, dans de nombreuses journées de mobilisation. Les réformes essentielles portées par le gouvernement sont gelées suite à la crise sanitaire (retraites, réforme du chômage). Décalées, mais pas abandonnées...

La pandémie fait que demain est un autre jour. Aurons-nous la sagesse collective de regarder pourquoi nous en sommes là, et d'apporter des réponses porteuses de plus de générosité, de justice, de solidarité ? La réaction des peuples est parfois surprenante et nous laisse pantois : il y a ceux qui stockent des pâtes, et il y a ceux qui achètent des armes. Sans doute pour marquer leur empathie pour leurs voisins, ou viser les virus !

La crise sanitaire démontre avec violence l'intérêt de disposer de structures sociales solidaires ouvertes à tous, de services publics de qualité, de réseaux de soins dotés de personnels formés et en nombre, de structures de proximité. A rebours des orientations politiques des dernières années, assises sur la financiarisation exacerbée de toute activité, le profit de quelques-uns, l'incapacité à définir des priorités face aux évolutions climatiques... En 2019 le gouvernement décidait de renvoyer la réforme « grand âge » à meilleure fortune. La situation dans les EHPAD illustre douloureusement ces mauvais choix.

Les responsables de la section du Morbihan

Bureau départemental : *Secrétaire* : Robert LE FANIC, *Secrétaires adjoints* : Jean-Luc Corlay Jean Claude POULIQUEN

Trésorière : Nicole LE GROUMELLE *Trésorier adjoint* : Gabriel FOI,

Autres membres : Michel DUGOR, Michèle DUPUY, Irma GLAZ, Lysiane GREGORI, Patrick LE GARREC, Jacques BRILLET, Roger JACOB.

Commission de contrôle financier : Lina GASQUE, Jean-Yves LE GARREC, Didier CHOCHARD,

Commission Exécutive Départementale : Voir en page 3.

Vive la Fonction Publique

Ces gens de la Fonction publique, « ces privilégiés », ces « planqués », qui se la coulent douce, et qui râlent toujours, on se demande à quoi ils servent. Tous ces enseignants, (toujours en vacances), ces gens de la santé publique qui se disent débordés, de quoi se plaignent ils ? Ils coûtent cher et sont trop nombreux..... Il est grand temps de réduire, de supprimer le système et le contractualiser, le libéraliser....

Les évènements récents, l'épidémie, le virus, entraînent une vision nouvelle.

Nos ministres, le Président de la République, les médias célèbrent les « Héros » de la fonction publique.

Cette « Santé Publique », courageuse, dévouée, à la limite de l'épuisement, mais présente, qui accueille, soigne, reconforte, guérit en dépit des fatigues, du manque de moyens, de personnel, des risques.

Ces enseignants, ces professeurs des écoles, ces profs sont tout à coup félicités, loués par les ministres, les parents, les médias, tous ces gens qui voulaient leur apprendre leur métier, et qui se rendent compte que « garder » leurs enfants quelques jours à la maison devient « insupportable » infernal, dément. Ces personnels enseignants sont si dévoués, si inventifs, si créatifs, si patients. Ils s'adaptent si rapidement pour trouver des moyens de poursuivre leur tâche à distance en

dépit des difficultés, des plateformes encombrées, submergées parfois inefficaces.

Pourtant il y a quelques mois, on pouvait « charger » les classes maternelles, primaires et secondaires, réduire les postes et les personnels coûteux (mais mal payés). S' ils ne supportaient pas les incivilités, les insultes, les refus de travailler, ils n'avaient qu'à être plus pédagogues, mieux intéresser les élèves récalcitrants ou changer de métier.... Il est vrai qu'un ministre de l'Éducation Nationale disait qu'à l'école maternelle on gardait les enfants et on changeait les couches....

Les Médias montrent les gens perdus, affolés par la garde, l'éducation, les occupations de leurs propres enfants. Ils pensent même, : vivement que « les sales gosses » retournent à l'école... Oui, ces enseignants ont à longueur d' heures de cours, d'activités, de récréations, d'études, de gardes souvent de vingt à trente enfants par classe. Ils assurent, ils assument, ils aiment leur métier. Les agents de la Fonction publique méritent plus de considération et de respect, car s'ils ont choisi, passé les concours pour exercer leur métier, ce n'est pas pour l'argent et la fortune, c'est pour servir. C'est la vocation de contribuer au bien être, à la santé, à l'Éducation, à l'amélioration du niveau de vie de la population de notre République Démocratique et Laïque. C'est pour cela qu'on l'appelle : le Service Public

Gaby FOI

Nous avons mal à notre pouvoir d'achat !

Lorsqu'on parle avec des retraités de leurs pensions, force est de constater que quelques-uns ne savent plus où ils en sont ; il se partage des impressions comme : «Ça a baissé ?» ou «Non, moi, je touche plus qu'avant !» Cela est à mettre au compte du **peu de lisibilité sur le "net-à-payer"** perçu ; il y a eu tant de changements ces dernières années : hausse de la CSG, puis le remboursement de celle-ci pour certains, suivi du prélèvement de l'impôt à la source, puis de la baisse de ce même impôt, de la hausse des mutuelles... Mais il n'y a malheureusement pas d'illusions à avoir sur nos pensions d'origine, c'est devenu une sinistre habitude : elles demeurent bien sous-indexées ! (*) **« Le niveau des pensions est garanti dans le temps : aucune baisse des pensions ne sera permise. »** Comme on aimerait y croire ! Malheureusement, les faits démentent cette belle déclaration ; la loi qui doit fixer l'indexation des pensions est ignorée, bafouée chaque année depuis 2014. **« Les retraités figurent dans la catégorie parmi les plus touchées par les mesures**

gouvernementales », reconnaît le journal les Echos. Pour les trois années 2018, 2019 et 2020, la perte en niveau atteint 4,6 % par rapport au coût de la vie, soit l'équivalent d'un demi-mois de pension !

Pour cette année 2020, le gouvernement a travaillé sur un concept très innovant : la **"partition des retraités !** Bon, direz-vous, on nous avait déjà fait le coup pour la CSG, ...et d'autres vous ponctionnent aussi en fonction de votre âge. Cette fois donc, la partition est faite sur le niveau de votre pension : selon que vous touchez plus ou moins de 2000 €, on vous accorde +0,3% ou +1% d'augmentation pour 2020. Alors que le taux d'inflation, lui, se situe autour de 1,5 %...

Le rapport du COR de décembre 2019 examinant les dépenses de consommation et d'épargne des retraités constate que le poids croissant des dépenses contraintes (loyers, assurances, abonnements eau, gaz, électricité, internet, téléphone, cotisations pour les complémentaires-santé, ...) montre la dégradation de leur niveau de vie,

notamment pour les plus modestes. Le nombre de retraités en situation de surendettement est en notable augmentation. Dans ce contexte, la baisse d'intérêt du livret A apparaît comme une véritable provocation.

Le système de retraite français avait été imaginé et conçu pour sortir les retraités de la pauvreté et leur garantir un niveau de vie comme au reste de la population... Et il y était arrivé... jusqu'à ces dernières années ; car, maintenant, l'écart entre les pensions et les revenus d'activité ne cesse de se creuser, contribuant à paupériser les retraités. De 2003 à 2016, les pensions ont progressé de 15 % quand le salaire moyen a augmenté de 27 % et le SMIC de 38 %.

Pour nous, il n'est pas l'heure de changer de système, il convient plutôt d'améliorer notre modèle actuel qui a subi de nombreuses dégradations depuis 1995.

Rq(*) : pour avoir chaque mois le détail de son bulletin de pension, le site ensap.gouv.fr est accessible pour chaque retraité de la fonction publique.

P. Le GARREC.

Assemblée générale départementale 2020

Elle se tiendra en septembre à une date qui sera précisée ultérieurement, compte tenu des incertitudes actuelles liées à la pandémie.

Tous les adhérents de la FGR-FP du Morbihan, qu'il s'agisse de ceux qui paient leur cotisation directement à la section (adhérents directs) ou de ceux qui en font partie par l'intermédiaire de leur syndicat ou d'un groupement affilié, seront invités à y participer.

Les retraités de la Fonction Publique non encore adhérents de notre association seront, bien entendu, les bienvenus.

Déroulement de la journée

Accueil et début des travaux : Les précisions seront données ultérieurement..

Ordre du jour envisagé à ce jour (sera précisé à la lumière de l'activité) :

- -Rapport d'activité et rapport financier départemental, rapport de la commission de contrôle financier,
- -Examen des questions générales d'actualité : Retraites et retraités, Pouvoir d'achat, Protection sociale, Fonction Publique, Prise en charge de la perte d'autonomie, Laïcité.
- -Les actions programmées
- -Fonctionnement des instances départementales et régionales relatives aux personnes âgées et aux personnes handicapées : CDCA, Conseil Territorial de santé...Renouvellement des instances...
- -Prise de parole des organisations du pôle représentées..
- -Élections : -renouvellement du tiers sortant de la Commission exécutive
- -renouvellement de la commission de contrôle financier,

Commission exécutive départementale et commission de contrôle financier.

La commission de contrôle financier est renouvelable chaque année.

Les membres de la Commission Exécutive Départementale sont « renouvelables » par tiers, chaque année.

Les candidatures et d'éventuels désistements, à la commission de contrôle financier d'une part et à la commission exécutive départementale d'autre part, seront reçus par le secrétaire départemental par courrier et impérativement avant l'ouverture de l'assemblée générale.

Commission Exécutive Départementale

Elus en 2017, à renouveler en 2020 : Michel DUGOR, Michelle DUPUY, Gabriel FOI, Patrick LE GARREC, Fernand DURANT, Anne SAPORITA, Michel PAUGAM,

Elus en 2018, à renouveler en 2021 : Irma GLAZ, Roger JACOB, Jeanne JAFFRE, Nicole LE GROUMELLEC, Jean-Claude POULIQUEN, Jean-Paul JARNO.

Elus en 2019, à renouveler en 2022 : Robert BUFFIERE, Jean-Luc CORLAY, Lysiane GREGORI, Robert LE FANIC, Jacques BRILLET.

REPAS AMICAL : probablement »

A l'issue de l'Assemblée Générale, le pot de l'amitié, sera offert à l'ensemble des participants.

Ensuite, ceux et celles qui se seront inscrits participeront au repas convivial qui sera organisé (des précisions seront données ultérieurement).

✂-----

BULLETIN D'INSCRIPTION (à découper suivant le pointillé).

A retourner à **FGR-FP**, 2, rue général Dubail, 56100 LORIENT, date précisée plus tard.

NOM ; PRENOM :

ADRESSE :

Tél : Adresse électronique :

- Assistera/assisteront à l'assemblée générale : oui non (1) Nombre de personnes :
- Participera/participeront au repas amical : oui non (1) Nombre de personnes :
- Souhaite(nt) bénéficier d'un covoiturage : oui non (1) Nombre de personnes :
Si oui, préciser à partir d'où ?

(1) Cocher la mention utile

Compte de résultats 2019

Total des charges 3016,75€	Total des produits 2386,98€
Résultat de l'exercice 2019 : - 629,77€	
Situation de trésorerie au 31/12/2019 : 11274,9 € (Situation de trésorerie au 31/12/2018 : 11 904,67 €)	

Commentaires : Le déficit de l'année 2019 s'explique par la participation aux nombreuses initiatives pour la défense des retraites dans le cadre du groupe des 9 (tracts, banderoles...). Une partie des frais pour participation au congrès national 2019 est également intégré sur ce budget. Les instances nationales de la FGR (Commission Exécutive) décideront d'une éventuelle nouvelle participation au budget de la FGR-FP pour 2020.

L'ensemble des données chiffrées sera remis à tous les participant(e)s à l'Assemblée générale.

Adhésions**Cotisations**

Comment adhérer à la FGR-FP ?
adhésion directe

Montant par

(incluant l'abonnement au « courrier du retraité »)

Par voie syndicale :

Si vous êtes adhérent(e) à un syndicat affilié à la FGR-FP, la cotisation est comprise dans votre cotisation syndicale, vous êtes automatiquement membre de la FGR-FP.

Par adhésion à tout groupement affilié à la FGR-FP**Par adhésion directe :**

Complétez le bulletin ci dessous et joignez un chèque correspondant à votre cotisation à l'ordre de : **FGR-FP, section du Morbihan**, et adressez-le à la trésorière de la section
Nicole LE GROUMIELEC
FGR-FP
2, rue du Général Dubail
56100 LORIENT

Pension mensuelle brute	Cotisation 2020
Jusqu'à 1100€	19,40 €
de 1101€ à 1270€	27,10 €
de 1271€ à 1390€	32,20 €
de 1391€ à 1610€	40,50 €
de 1611€ à 1840€	45,00 €
de 1841€ à 2080€	53,00 €
de 2081€ à 2880€	59,80 €
Au-delà de 2880€	70,10 €

Bulletin d'adhésion à la FGR-FP (année 2020)

M/Mme :Né(e) en

Adresse :

Administration d'origine :

Tél : Adresse électronique :

déclare adhérer/réadhérer à la Fédération Générale des retraité de la Fonction Publique et joint un chèque deeuros à l'ordre de la section du Morbihan de la FGR-FP.

Date :

Signature :

Le CDCA, le Covid 19 et les personnes âgées

«

En première ligne auprès des personnes les plus fragiles face au Covid-19, les salariés des Ehpad front, parfois avec les moyens du bord, dans un secteur chroniquement sous-doté. La quarantaine devient difficile à vivre pour les résidents. C'est une crise sanitaire qui vient, comme pour l'hôpital, percuter une crise structurelle. Les maux des Ehpad, dénoncés de longue date, ne se sont pas volatilisés avec l'arrivée du Covid-19 : salariés en souffrance et en sous-effectif, soins quotidiens parfois défaillants et économies de bouts de chandelle, même dans des établissements pilotés par des groupes en pleine santé financière. » (Médiapart 17/03/2020) **Ce constat, nous l'avons fait depuis longtemps et dénoncé au sein du CDCA à plusieurs reprises**

Jun 2018, le CDCA a donné un avis négatif sur le Projet Régional de Santé de Bretagne : Extrait : « **Rien dans ce SRS ne laisse espérer d'autres créations**, sinon que les priorités retenues sont introduites par les mots **organisation, recomposition, adaptation, rééquilibrage**, des mots qui dans un contexte favorable peuvent tout à fait convenir mais qui dans un contexte de pénurie posent question.

Qu'entend-on par rééquilibrage territorial ? Va-t-on, faute de création de places, continuer à prendre aux uns pour donner aux autres ? Sachant que la situation des EHPAD, en général, est catastrophique, comme l'ont dénoncé à plusieurs reprises les personnels, **nous sommes en droit d'avoir de sérieuses inquiétudes.** »

Novembre 2018, le CDCA adopte une motion sur le PRIAC (Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie). Extrait : « Le tableau « Hébergement permanent » montre précisément le déficit en places d'hébergement permanent du Morbihan mais met aussi en évidence la diminution constante des places. Il en est de même pour les soins infirmiers à domicile alors que la solution proposée pour compenser le manque d'hébergement permanent est de « faciliter le maintien à domicile par l'évolution de l'offre de soin et

d'accompagnement »... **Nous exigeons l'alignement du taux d'équipement en places d'hébergement permanent en EHPAD sur la moyenne régionale.** »

Mars 2018, le CDCA fait adopter une motion de soutien au mouvement des professionnels et usagers des services d'aide à domicile et établissements pour personnes âgées par 44 voix pour et 6 abstentions.

Extrait : « **Il est temps que l'Etat entende la nécessité de :**

- Mettre en place un financement pérenne et solidaire de l'aide à l'autonomie.
- Pérenniser le financement de l'aide à domicile, abroger les dispositions baissant les dotations des établissements.
- Augmenter le temps passé auprès des personnes âgées à domicile et appliquer un ratio d'un personnel pour une personne accompagnée en établissement.
- Revaloriser les salaires, améliorer les carrières, les formations et les conditions de travail des personnels à domicile et en établissement dans le cadre du statut des conventions collectives nationales. »

Octobre 2019 : Déclaration des organisations syndicales au CDCA.

Extrait : « L'intersyndicale du CDCA réunit en assemblée plénière ce jour se prononce, pour le département du Morbihan, pour un personnel plus nombreux, bien formé, qualifié, reconnu et mieux rémunéré dans ces structures d'accueil des personnes relevant du grand âge. ...

En tant que représentants syndicaux, nous veillerons à ce que certaines dispositions du rapport Libault débouchent bien dans la loi à venir pour la fin 2019 en termes de recrutement et de qualification de personnels pour notre département. »

Cette crise est révélatrice des dysfonctionnements que nous dénonçons depuis de nombreuses années. A l'heure des explications, le CDCA demandera des comptes et veillera à ce que ses préconisations soient prises en compte.

Lysiane TAFFIN GRÉGORI

Réforme des retraites : une seule urgence, le retrait.

Oui, on a eu raison de «dépenser un pognon de dingue» pour la sécurité sociale. Ceux qui ont systématiquement déstructuré l'hôpital public, la protection sociale, entonnent aujourd'hui avec un aplomb cynique le chant de la solidarité.

Si le 23 mars marque aujourd'hui le durcissement du confinement, il devait initialement être le jour de l'examen en seconde lecture d'un projet de loi lacunaire sur les retraites où l'essentiel des décisions était renvoyé à des ordonnances portant les plus graves atteintes aux droits et niveaux des pensions. L'urgence de la procédure était motivée par l'hypothèse de déficits possibles à partir de 2025, déficits estimés entre 9 et 15 milliards d'euros.

Que valent-ils aujourd'hui à l'aune des centaines de milliards d'euros donnés aux banques pour soutenir des bourses aux abois? La comparaison réduit tout aussi proportionnellement le prétexte de l'urgence de la loi.

Valeur de liquidation du point, âge pivot, pension de réversion, droits familiaux, n'ont qu'une finalité: réduire les dépenses de solidarité et remettre en cause, à terme, la répartition.

Comme savent le faire si bien les libéraux, le prétexte d'une meilleure égalité, notamment entre hommes et femmes ne masque qu'un creusement de ces inégalités, dont les femmes, seraient, hélas, les grandes perdantes.

Durant plus de deux mois sur le dossier des retraites, depuis plus de deux ans sur la question des pensions et du pouvoir d'achat, la mobilisation sans précédent des salariés actifs ou retraités pour préserver et renforcer les

mécanismes de solidarité marque l'opposition et la confrontation entre un pouvoir brutal, violent dans sa répression et des salariés mobilisés. Ce n'est sans doute pas hélas, la crise sociale et financière qui suivra la crise sanitaire qui calmera un pouvoir hors sol.

Nous devons donc imposer très vite des «gestes barrières» collectifs et solidaires pour préserver l'avenir, une retraite par répartition renforcée en est un des éléments clés.

Jacques BRILLET

Protection Sociale : se poser les bonnes questions pour la suite

L'avalanche de nouvelles issues de tous les coins du monde pour cause de Covid-19 illustre les choix faits en matière de santé.

Une nouvelle, parmi d'autres, a éclairé les choix désastreux qu'un pays peut faire. Un patient américain s'est trouvé confronté à une note de 35000 dollars à rembourser personnellement, car s'étant soumis au test de dépistage du coronavirus, sans disposer d'une assurance santé (comme des dizaines de millions d'américains).

Dans ces conditions le risque est de nier le danger, d'ignorer les consignes, faute de pouvoir assumer financièrement, et ainsi de contribuer à accélérer la pandémie, la même attitude se répétant sur tout le territoire. On connaît les idées de Donald Trump, pour qui la moindre socialisation d'un système de santé un peu universel, est déjà une dérive vers un « bolchevisme » insoutenable. En l'occurrence, l'égoïsme et les injustices reviennent comme un boomerang, avec violence, et vers tous les étages de la société, du plus pauvre au plus riche. En ceci le Covid-19 réinterroge toute la société. Peut-on se sauver soi-même sans penser aux autres ?

Nous avons la chance d'avoir une Sécurité Sociale protectrice :

Quand on parle de solidarité on évoque souvent l'idée de chaîne. Une chaîne a la solidité de son maillon le plus

faible. Quand celui-ci cède, tout craque. Les pays vont en faire l'amère expérience avec ce fléau mondial.

Les personnels soignants des hôpitaux publics montrent leur dévouement depuis le début de la pandémie. Il faudra s'en souvenir à l'issue de celle-ci.

Mesurons l'importance de disposer d'une protection sociale couvrant tous les citoyens. A ce jour, pour 100 euros de dépenses de santé en France, la Sécurité sociale prend en charge 78 euros, les complémentaires santé (mutuelles, instituts de prévoyance, assureurs privés) 13 euros, les ménages 7 euros, l'Etat, 2 euros. C'est donc bien la Sécurité Sociale qui assume l'essentiel de la protection, notamment au travers de la prise en charge des dépenses liées à l'hospitalisation et aux maladies de longue durée. Système basé sur la valeur travail, ce système doit être défendu avec force

A cet égard, nous devons regarder de près l'évolution du « Plan 100% santé » du gouvernement, la charge qui sera supportée par les mutuelles, à terme. Et continuer nos actions pour la prise en charge solidaire de la perte d'autonomie par la Sécu et la solidarité nationale.

Les situations cruelles vécues dans les EHPAD, faute de personnels en nombre suffisant, sont inacceptables.

Bob LE FANIC



Compte tenu de l'interdiction de tenir des réunions tant que dure la période de confinement, le bureau national de la FGR-FP a pris la décision d'annuler la totalité des AG départementales prévues au mois de mai 2020, ainsi que la commission nationale exécutive des 19 et 20 mai. Dans ces circonstances et compte tenu des incertitudes actuelle nous prenons la décision de reporter à septembre la tenue de notre AG. Les précisions seront données ultérieurement en fonction de l'évolution des mesures de confinement.